

*Ce texte résume les enseignements de la troisième réunion thématique du débat public sur le [centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII](#), qui portait sur le thème de la **méthanisation**. Vous êtes invités à le commenter. Pour cela, il suffit de sélectionner avec votre souris la zone de texte que vous souhaitez commenter, puis de cliquer sur "Ajouter" dans la colonne de gauche.*

Enseignements

Réunion thématique mardi 13 octobre 2009 – 20h-23h

Salle MAS, Paris XIIIème

[1>La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle
une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne? <1]

La réunion a rassemblé 115 participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public.

Elle a été suivie en direct sur Internet par 25 internautes et a suscité 21 questions de la salle, 15 questions par Internet avant la réunion et 2 directement pendant la réunion.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière du débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat ; il expose également le dispositif mis en œuvre : thèmes abordés, questions posées, réunions publiques, supports diffusés (720 000 exemplaires du Journal n°1 du débat et de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage), moyens d'information et de participation en ligne (blog, retransmission de la réunion sur le site du débat)...

Une présentation synthétique du projet par le Sycotom apporte des éléments sur la complémentarité des modes de traitement choisis pour le projet - méthanisation et incinération - dans la perspective de réaliser les objectifs du PREDMA en termes de limitation de volumes à mettre en décharge et à incinérer.

Cette réunion a pour objectif d'apporter des éclairages sur la méthanisation associée au tri mécanisé des déchets bruts et la valorisation du biogaz, la qualité et les débouchés du compost produit et la maîtrise des nuisances induites par ce mode de traitement.

Où l'on apprend que....

La méthanisation associée à la valorisation biologique est un procédé de traitement des déchets qui,

selon le président du SIVOM qui gère l'unité de méthanisation de Varennes-Jarcy, :

1. est possible à des coûts maîtrisables
2. permet de produire du compost « aux normes »
3. est performant dès maintenant.

L'Ademe nous précise que la méthanisation est une technique maîtrisée, utilisée dans les autres pays d'Europe pour produire du biogaz et pour stabiliser la matière organique contenue dans les déchets avant mise en stockage. En Allemagne, les collectes sélectives très développées, notamment sur les biodéchets, permettent de limiter à 150 kg par an et par habitant les déchets résiduels. Ces derniers sont triés avec un TMB pour stabiliser la matière organique qui n'a pas été triée et pour produire de l'énergie avant mise en stockage. En Espagne, où les normes d'épandage sont moins sévères qu'en France, cette matière organique est utilisée pour fabriquer du compost, mais il y a des incertitudes sur son devenir.

Les déchets susceptibles d'être traités par méthanisation peuvent être issus soit de la collecte sélective soit d'un tri mécanique d'ordures ménagères permettant d'isoler leur partie organique.

[2>La collecte des biodéchets et le tri mécanique sont complémentaires <2]:

- [3>le tri mécanique des ordures ménagères permet de capter plus de déchets organiques que la collecte sélective et ne modifie pas le dispositif de collecte. Mais l'Ademe indique qu'il y a peu de retours d'expérience sur la qualité du digestat/compost et la capacité de la technique à accompagner le durcissement prévisible des normes <3];
- la collecte de biodéchets permet de produire de façon plus simple un compost de meilleure qualité mais en plus petite quantité.

Pratiquée à Lille par la Communauté Urbaine de Lille, la collecte sélective des biodéchets est surtout le fait de la partie du territoire la plus pavillonnaire. Elle s'étend aujourd'hui à la restauration collective et aux cantines. Elle est plus difficile à mettre en œuvre dans un habitat vertical, comme c'est le cas majoritairement pour le bassin versant du centre d'Ivry.

A ce sujet, le CNIID rappelle que le Conseil Economique, Social et Environnemental préconise une collecte sélective systématique.

Quant au coût lié à la mise en place de cette collecte de biodéchets, la Communauté Urbaine de Lille indique que la collecte, dans son ensemble, représente 60% du coût total de la gestion des déchets (collecte et traitement) sans pouvoir préciser la part de la seule collecte des biodéchets. Le coût du traitement représente 63€ la tonne.

Pour l'Ademe, le tri mécanique biologique (TMB) ne doit pas être considéré comme une alternative à l'incinération ou au stockage, dont la mauvaise acceptabilité sociale pousse à promouvoir le TMB : cette technologie doit être adaptée en fonction des objectifs visés et de son intégration dans un schéma de gestion des déchets à l'échelle d'un territoire.

Il s'agit bien, selon l'Ademe, d'opérer des choix politiques pour trouver l'équilibre (« un bouquet

d'opérations complémentaires ») qui convient au territoire concerné ; ainsi, il est plus facile à la Communauté Urbaine de Lille de mettre en place une collecte de biodéchets, car elle a la double compétence collecte et traitement. L'important est d'assumer les choix que l'on fait et d'adapter les modalités de tri. L'objectif final étant toujours d'obtenir des déchets stabilisés (c'est-à-dire qui ne fermentent plus).

Cette absence de retour d'expérience, également soulignée par un internaute, devrait être bientôt comblée : [4>une évaluation des installations françaises de méthanisation sera mise en place d'ici la fin 2010.<4]

Le biogaz issu de la méthanisation constitue une nouvelle filière dont les contours sont en train de se dessiner. Le biogaz peut servir à produire de l'électricité comme à Varenne-Jarcy, du carburant pour les bennes à ordures, comme à Lille (cet usage est très répandu en Suède) ou être injecté dans le réseau GDF. Cela doit faire l'objet, en France, de décisions ministérielles à la fin de cette année.

Il sera possible d'injecter du biogaz dans le réseau s'il est de qualité comparable au gaz naturel.

Le compost : a été soulignée la nécessité de disposer d'études de débouchés précises et de sécuriser ces derniers sur le long terme, notamment dans le cadre de partenariats avec la profession agricole.

Des interrogations sur ...

- la qualité du compost

Une norme – NFU 44-051 - garantit l'innocuité, la traçabilité et le contrôle ; l'objectif, pour le SIVOM, gérant Varennes-Jarcy, est de produire un maximum de compost à la norme : autant que possible, on fabrique du compost issu de déchets triés à la source, sinon issus du TMB strictement contrôlé.

[5>Mais « tout cela est fragile et demande une vigilance quotidienne », même si, en l'occurrence, les performances du compost produit par le site de Varennes-Jarcy sont largement au-dessus de la norme<5] et que les refus mis en stockage sont exceptionnels..

Le Conseil régional souligne que la qualité du compost vient également de l'absence de déchets toxiques dans les poubelles.

Plusieurs participants demandent la mise en place d'une collecte sélective de biodéchets pour obtenir une meilleure qualité de compost. Ils demandent également que soit développé le compostage individuel ou collectif en pied d'immeuble.

- le compostage individuel

Si le Conseil Régional d'île de France met en place des aides pour doter les particuliers et les collectivités de composteurs, le compostage individuel en habitat dense demeure un exercice difficile. Or « un compostage mal fait, c'est du méthane qui pollue » : Lille a choisi de mettre ce méthane dans les digesteurs. L'Ademe indique que le compostage dans certains milieux ruraux donne de très bons rendements, particulièrement s'il est appuyé par des campagnes de communication efficaces. Le représentant de la Communauté Urbaine de Lille confirme cette observation : le compost se justifie surtout si l'on possède un jardin.

Un participant estime que dépenser 4 millions d'euros en fourniture de bacs à compostage et campagnes d'information pourrait stimuler le compostage individuel et apporter des résultats significatifs.

- les nuisances olfactives

Plusieurs participants (dont des internautes) s'inquiètent des nuisances olfactives d'un site de méthanisation, ayant eu connaissance notamment des expériences malheureuses de Montpellier et de Lille.

Le SIVOM indique qu'à Varennes-Jarcy, à l'exception de la proximité immédiate du quai de déchargement, il n'y a, y compris dans l'environnement immédiat, aucune odeur perceptible, plus aucune plainte, et pas de mouches. A Lille, il n'y aurait ni odeurs, ni plaintes, mais seulement des questionnements ; malgré la présence obligatoire d'un produit odorant manipulé du début à la fin de la chaîne, la [6>mise en dépression des bâtiments et le strict respect de fermeture des portes <6]suffisent à évacuer ce problème, sauf en ce qui concerne la qualité intérieure de l'air qui, faute d'un traitement bien dimensionné, peut nuire à la bonne qualité des conditions de travail.

Le problème doit être en tout cas pris en compte très en amont, dès la définition du projet, sans lésiner sur les investissements au départ.

- les risques des installations

Plusieurs intervenants précisent qu'il n'y a aucun risque d'explosion car le méthane est stable, plus léger que l'air et pose beaucoup moins de difficultés à manipuler que le propane ou le butane ou le GPL. En outre, d'éventuelles fuites seraient décelées par les détecteurs et la mise en place des torchères sécurise les installations.

- les coûts :

Plusieurs participants s'interrogent sur le surcoût lié au confinement du site et plus largement en milieu

urbain. Le syctom ne peut répondre précisément à cette question et indique que [7>le projet dans son ensemble se traduit par une augmentation de 3,5% de la taxe payée par les collectivités. <7]

Le coût du traitement est de 76€ la tonne à Varennes-Jarcy et 63€ la tonne à Lille. Le CNIID trouve que la différence qui existe entre le prix du traitement à la tonne entre Lille (collecte sélective uniquement) et Montpellier (collecte sélective et tri mécano biologique) plaide largement en faveur du traitement des déchets organiques collectés.

Les Amis de la terre s'inquiètent de l'augmentation du volume de déchets à stocker qui sera engendrée par la future installation et des différences qui existent à ce niveau entre les projets des trois bureaux d'études. Des précisions seront apportées lors de la réunion du 5 novembre.

Ils demandent des précisions et des garanties quant au traitement (stockage ou incinération) qui sera réservé aux digestats qui ne correspondraient pas aux normes. [8>Le Syctom affirme que la diminution de l'incinération et du stockage est au coeur de leurs préoccupations. <8]

[1] vade-mecum de la méthanisation

créé le 21 octobre 2009 à 22:56 par emmanuel adler

pour alimenter le débat en contenu technique, je propose aux personnes intéressées de consulter l'ouvrage collectif intitulé "vade-mecum du porteur de projet de méthanisation des déchets des collectivités" réalisé par l'ASTEE et téléchargeable gratuitement sur : http://www.astee.org/publications/bibliographie/guide/guide_10/accueil.php bonne lecture

[1.1] Re :vade-mecum de la méthanisation

créé le 6 novembre 2009 à 16:28 par Francis Vérillon

Merci pour cette information (référence) très précieuse que je viens de consulter aujourd'hui.

tags : méthanisation

[2] Les déchets de ...la méthanisation ds déchets

créé le 23 octobre 2009 à 14:22 par Marc

Ne serait il pas plus exact d'écrire : " le tri mécanique, la méthanisation et l'incinération sont complémentaires Le premier permet de séparer deux fractions très différentes, dont le traitement ensuite est optimal Méthanisation donnant biogaz et compost d'un coté, Incinération avec récupération de chaleur de l'autre" L'intérêt du projet SYCTOM semble être de bien gérer le sous-produit (hors compost) de la méthanisation, en le brûlant, comme à Lille ou autres villes d'Europe. Ailleurs, il doit être mis en décharge : beaucoup de dépenses pour un piètre résultat !

[3] Biodéchets ou ordures : il faut choisir !

créé le 23 octobre 2009 à 14:29 par Marc

Il devrait être clair que la collecte séparée des biodéchets des habitants est intéressante s'il n'y a pas de méthanisation des autres déchets. Par contre, faire les deux comme il semble évoqué semble peu cohérent : on dépense très cher pour collecte et compostage d'une fraction facilement polluable (mauvais tri par les habitants) qui serait facilement et pour pas cher traitée par la méthanisation. Par

contre, il serait intelligent de prévoir une collecte séparée de "bons" déchets organiques, qui donneront par compostage un compost dont la qualité sera bonne : déchets verts, de marché, de commerces et activités alimentaires

[4] Charrue avant les boeufs ?

créé le 23 octobre 2009 à 14:37 par Marc

Un tout premier bilan sera donc disponible, dans un an ! Cela ne devrait il pas inciter à une grande prudence avant de décider construire une usine de méthanisation de cette taille ? D'autant que le SYCTOM joue déjà gros avec le centre de méthanisation de Romainville ...

[5] Attention, solution fragile !

créé le 23 octobre 2009 à 14:44 par Marc

Cela a été pendant 6 ans et reste fragile à Varennes Jarcy pour une méthanisation de 60 000 T/an, en banlieue éloignée. Que cela va t'il donner en zone très dense ? Si il faut brûler ou mettre en décharge tout le compost que sortira la future méthanisation d'Ivry, est ce bien raisonnable ? Pour mémoire, ce n'est pas la norme qui garantit ... etc, mais bien la réglementation, qui impose conformité à la norme, traçabilité, controles.

[6] Ca pue pas !

créé le 23 octobre 2009 à 14:48 par Marc

La juxtaposition de la méthanisation et de l'incinération est très positive pour ce problème : comme actuellement avec la zone de l'usine d'Ivry où les camions d'ordure déchargent, la mise en dépression évitera la dispersion d'odeurs, et l'air sera traité sans frais, en servant d'air de combustion. A Varennes Jarcy ou ailleurs, il faut un traitement spécial, qui n'est pas gratuit...

[7] Taxes comprises ?

créé le 23 octobre 2009 à 14:50 par Marc

La très forte TGAP qui ne sera plus à payer pour les déchets méthanisés est elle déduite pour arriver à ce chiffre ?

[8] Certes

créé le 13 novembre 2009 à 17:39 par Annelaure Wittmann

Pour ne pas se retrouver avec des digestats-résidus nocifs à stocker ou, pire, à incinérer, il faut une collecte séparée des biodéchets... et ce à la source, par les cantines scolaires, les restaurants, les fleuristes voire les habitants. A moins que le Sycotom ne voit un autre moyen, à un coût raisonnable, d'empêcher que des morceaux de piles, des solvants, des débris de verre ou de métaux et autres matières indésirables dans un compost de qualité se retrouvent dans les digestats à la sortie de l'usine?

tags : tri